



PROFIL SOUHAITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de supporter la réalisation de la mission de la Fondation Héma-Québec, (la « **Fondation** »), le conseil d'administration (le « **Conseil** ») a élaboré une description des principaux attributs, compétences et expériences de base qui sont pertinents et souhaitables pour l'administrateur membre du Conseil :

La Fondation favorise que tous les membres du conseil, à l'exception du (de la) président(e) et chef de la direction d'Héma-Québec qui est membre du Conseil d'office, se qualifient comme administrateurs indépendants et que soit adéquatement reflétée la représentativité régionale ainsi que la diversité culturelle de la société québécoise. Inspiré par la loi sur la gouvernance des sociétés d'État sans aucunement y être assujettie, le conseil devra tendre à être composé en parts égales d'hommes et de femmes dont un membre âgé de 35 ans ou moins ;

- Qualifications préalables :

- Les membres du Conseil doivent tous être domiciliés au Québec ;
- Le membre ne doit pas occuper une fonction qui le place continuellement en situation de conflits d'intérêts ;
- Une expérience pertinente comme administrateur ou dirigeant de sociétés, particulièrement de fondation est souhaitable ;
- Avoir l'aptitude, acquise par la formation professionnelle ou l'expérience, à comprendre les enjeux liés aux activités de la Fondation et à veiller à la réalisation de son plan stratégique incluant son engagement sociétal.

- Engagement :

Engagement à investir le temps nécessaire pour acquérir une solide connaissance des particularités du fonctionnement de la Fondation ainsi que de ses enjeux et défis. Engagement à consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au Conseil et ses comités.

- Intégrité et obligation de rendre compte :

Montrer beaucoup d'intégrité et d'honnêteté, être prêt à donner suite aux décisions du Conseil, s'acquitter des obligations de rendre compte, fixées par les lois et les règlements ainsi que par les règlements et les procédures du Conseil.

- Jugement éclairé :

Être en mesure, à partir d'expériences acquises au cours de sa carrière ou par la formation professionnelle, de donner des conseils judicieux et réfléchis, d'analyser, de poser des questions pertinentes sur le plan stratégique, de tenir compte du point de vue des diverses parties intéressées et de comprendre des situations complexes et multidimensionnelles en examinant les questions sous-jacentes.

- Impact et influence :

Connaître l'impact des enjeux, des politiques et des décisions de la Fondation, être sensible aux nécessités et aux idées divergentes des différentes parties intéressées et prendre des mesures pour convaincre ou influencer les autres dans le but de produire un impact ou un effet donné.

- Connaissance du domaine des finances :

Avoir l'aptitude, acquise par la formation professionnelle ou l'expérience, à comprendre des enjeux à caractère financier et la capacité de lire et d'analyser des états financiers.

- Connaissance du fonctionnement d'une Fondation

Avoir des connaissances du domaine de la philanthropie et des règles de gouvernance régissant les fondations.

- Antécédents et expériences :

Le Conseil, dans son ensemble, doit refléter une diversité d'antécédents, de réalisations et de qualités personnelles ainsi que des compétences et des connaissances qui ajoutent à la valeur de la Fondation et répondent à ses besoins.

- Critères particuliers :

Répondre aux critères particuliers d'expérience et de compétence élaborés par le Conseil en fonction des antécédents et expériences en présence :

- Expérience en matière de levée de fonds ;
- Expertise en gestion ;

- Communication et travail d'équipe ;
- Ressources humaines ;
- Gestion des risques.
- Connaissance financière ;
- Expertise financière (titre comptable) ;
- Expertise légale (titre LL. B.) ;
- Ressources informationnelles (TI) ;

Les valeurs de la Fondation

- Performance : La Fondation valorise la performance et l'atteinte des résultats, tant en matière de collecte de fonds qu'au plan de la réalisation de sa mission.
- Créativité : La Fondation valorise la créativité car elle cherche constamment à innover dans ses façons de faire.
- Humanité : La Fondation valorise la personne humaine et son épanouissement.
- Efficience : La Fondation valorise l'efficience dans la gestion de ses ressources, à savoir sa capacité de faire plus avec les moyens à sa disposition.
- Transparence : La Fondation valorise la transparence en communiquant de manière claire, sincère et accessible, afin de renforcer la confiance et l'engagement de tous.